



COMMUNIQUE DE PRESSE

ADOPTION DE LA LOI COPIE PRIVEE

Les cinéastes de L'ARP sont heureux de l'adoption du projet de loi relatif à la rémunération pour copie privée, lundi 19 décembre 2011.

A travers l'adoption de ce texte au terme de votes quasi unanimes, les députés et les sénateurs ont permis de garantir un mode de rémunération essentiel pour les créateurs et d'assurer le financement de nombreuses manifestations.

Les cinéastes de L'ARP souhaitent que l'effort d'information engagé, à l'égard du grand public, dans le cadre de la loi Copie Privée, fasse mieux comprendre la nécessité de rémunérer les artistes, étape nécessaire pour en maintenir la diversité.

Le Conseil d'Administration de L'ARP
Paris, le 19 décembre 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARP EST COMPOSE DE :

Jean-Paul Salomé, Président
Claude Lelouch, Président d'Honneur
Jean-Jacques Beineix, Dante Desarthe, Michel Hazanavicius, Vice Présidents

Et les autres membres du Conseil d'Administration :
Michel Ferry, Costa Gavras, Evelyne Dress, Patrick Braoudé, Christian Carion,
Dominique Crèvecoeur, Lionel Delplanque, Gérard Krawczyk, Jeanne Labrune, Philippe Muyl,
Raoul Peck, Artus de Penguern, Jacques Richard, Coline Serreau, Abderrahmane Sissako

CONTACT PRESSE :

Marc Legrand – mlegrand@larp.fr – 01 53 42 40 01

L'ARP.fr
L'ARP sur **Facebook**
L'ARP sur **Twitter**